

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du 7 octobre 2021**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-Francis CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **FBPA 036-10485/21/CM**

### **■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Vaucluse MET 21/19554/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) est instituée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale.

Elle veille à ce que les implantations, extensions, transferts d'activités existantes et changement de secteur d'activité d'entreprises commerciales et artisanales, respectent bien les exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de qualité de l'urbanisme.

Par délibération du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, Monsieur Jean David Ciot a été désigné en tant que titulaire pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence en qualité d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) au sein de la CDAC de Vaucluse.

Le Code de Commerce prévoit que « lorsque la zone de chalandise du projet dépasse les limites du département, le représentant de l'État dans le département complète la composition de la commission en désignant au moins un élu et une personnalité qualifiée de chaque autre département concerné ». Dans ce cadre, la Préfecture nous a indiqué avoir désigné Monsieur Jean David Ciot pour représenter le département des Bouches-du-Rhône.

Or le Code de Commerce dispose encore qu'aucune personne ne peut siéger au sein de la commission à deux titres différents. Ainsi, lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés ci-dessus, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérant dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger.

Dès lors, il est proposé de désigner d'autres titulaires pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'EPCI chargé du SCOT au sein de la CDAC de Vaucluse, afin que la composition de la CDAC soit toujours optimale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de commerce et notamment les articles L. 751-2 et R. 751-2 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L'arrêté préfectoral désignant Monsieur Jean-David Ciot en tant qu'élu du département concerné au regard de la zone de chalandise ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° FBPA 046-8316/20/CM du 31 juillet 2020 portant désignation du représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Vaucluse.

**Signé le 7 Octobre 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021**

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Qu'il convient de compléter les désignations des représentants de la Métropole au sein de la CDAC Vaucluse afin qu'elle puisse se réunir au complet ;
- Qu'il convient donc de procéder à de nouvelles désignations.

**Délibère**

**Article unique :**

Dans le cadre des projets d'aménagement commercial sur le territoire de la ville de Pertuis, sont désignés en tant que titulaires pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence en qualité d'EPCI chargé du SCOT au sein de la CDAC de Vaucluse, outre Monsieur Jean-David Ciot déjà désigné :

- Monsieur Jean-Christophe Gruvel
- Madame Marie-Ange Conté

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL